

## ENSEIGNES ET ATTRIBUTS

PERMISSIONS DE VOIRIE OU PERMIS DE STATIONNEMENT	2021	MODE DE TAXATION*	PERIODE DE TAXATION**
Banne ou store déroulant (occupation en surface ouverte)	6,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
Marquise ou auvent	26,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
Rampe d'illumination	6,00 €	ML	Annuelle
Appareil d'éclairage : spot, projecteur Appareil de chauffage électrique de gaz ou de Ville	12,00 €	U	Annuelle
<u>Enseigne plate :</u>			
Ordinaire	16,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
Lumineuse	18,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
<u>Enseigne parallèle (caisson, lettrage en relief) :</u>			
Ordinaire	18,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
Lumineuse	33,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
<u>Enseigne perpendiculaire :</u>			
Ordinaire	18,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
Lumineuse	33,00 €	M <sup>2</sup>	Annuelle
Enseigne provisoire pour fêtes et exposition	13,00 €	M <sup>2</sup>	Mensuelle
<u>Bâche de chantier sur échafaudage :</u>			
Publicité	40,00 €	M <sup>2</sup>	Mensuelle
Communication projet	20,00 €	M <sup>2</sup>	Mensuelle
<u>Bâche publicitaire pendant travaux (façade et bungalow) :</u>			
Publicité	40,00 €	M <sup>2</sup>	Mensuelle
Communication projet	20,00 €	M <sup>2</sup>	Mensuelle
Bâche de chantier et bâche publicitaire - Chantier Ville	26,00 €	M <sup>2</sup>	Mensuelle

\*Le résultat d'un produit (surface, volume) sera arrondi au mètre carré ou mètre cube supérieur.

\*\*Les droits de voirie sont dus pour l'intégralité de la période de taxation, cette dernière n'étant pas fractionnable.